



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 8 novembre 2022
PV N. 10

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir
PRESENTS : MM LATOUR M – TALABOT F -
EXCUSE : MM. OSMAN C – HALLOT JF – GAUDY N

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

But Eclair : La première période du but éclair a lieu du 12/09/22 au 20/11/22.

Information importante aux clubs : A compter de cette saison 2022-2023, **tous les frais des officiels arbitres seront débités directement sur les comptes des clubs à tous les niveaux de championnat et sur les rencontres de coupe.**

Il est rappelé aux clubs qu'il est **obligatoire d'avoir une feuille de match papier informatisée (sous peine d'amende)** à chaque rencontre à domicile au cas où il y aurait un dysfonctionnement de la tablette.

IMPORTANT : Suite à la décision de la commune de Limoges de ne plus autoriser les **compétitions sportives district en nocturne** sur ses terrains, par soucis d'économie d'énergie, la commission sera dans l'obligation de réajuster les jours des rencontres concernées afin de respecter cette décision. Cette interdiction concerne aussi les compétitions en semaine. Les changements des clubs concernés seront effectifs à partir de la semaine du 17 octobre.

DEPARTEMENTAL 1

- ☐ Rencontre AS Ambazac / SA Le Palais s/vienne 2 du 09/10/22.

Le club de l'AS Ambazac sera débité de la somme de 21 € pour non-transmission de feuille de match dans les délais.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

DEPARTEMENTAL 3

- **Poule A** : Rencontre **ANF 87 2 / Les Diables Bleus de Bersac** prévue le 10/12/22 aura lieu le **Dimanche 11 décembre à 15h** au stade de St Hilaire La Treille.
- **Poule B** : Rencontre Limoges Vigenal FC 2 / CS Feytiat 3 du 23/10/22.

Le club de Limoges Vigenal FC sera débité de la somme de 21 € pour non-transmission de la FMI dans les délais.

- **Poule B** : Rencontre **JA Isle 4 / US St Léonard de Noblat 2** du 04/12/22.
Après accord des 2 clubs, la rencontre est inversée et se jouera au stade du Breuil à 15h, à St Léonard de Noblat.
- **Poule D** : Rencontre **Nieul St Gence 2 / Limoges Beaubreuil 2** du 23/10/22.
Suite à la décision de la commission des litiges et contentieux en date du 26/10/22 donnant match perdu par pénalité à l'équipe de Nieul St Gence 2,
La commission,
 - Se conforme
 - Et enregistre le résultat :
 - **Nieul St Gence 2 : 0 (- 1 pt) / Limoges Beaubreuil FC 2 : 3 (3 pts).**
- **Poule D** : Rencontre **US Vayres St Mathieu / FC Chaillac Saillat** du 30/10/22.
Au vu du mail reçu du club de FC Chaillac Saillat notifiant de son forfait,
La commission,
 - Prend note
 - Et enregistre le résultat :
 - **US Vayres St Mathieu : 3 (3 pts) / FC Chaillac Saillat : 0 (- 1 pt)**

Le club de FC Chaillac Saillat sera débité de la somme de 48 € pour son 1^{er} forfait en championnat

DEPARTEMENTAL 4

- **Poule B** : Rencontre **Limoges AFP 3 / CA Rilhac Rancon 3** du 30/10/22.
Suite à la décision de la commission des litiges et contentieux en date du 02/11/22,
La commission,
 - Prend note
 - Et homologue le résultat acquis sur le terrain.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

DEPARTEMENTAL 5

- **Poule B** : Rencontre AS St Maurice les Brousses / USECC 4 du 25/09/22 se déroulera le dimanche 20 novembre.
- **Poule B** : Rencontre **Ent USO. FC des 2 Vallées / SC Sereilhac** du 30/10/22.
Au vu du mail reçu du club de l'US Oradour s/glane notifiant de son forfait,
La commission,
 - Prend note
 - Et enregistre le résultat :

➤ **Ent USO. FC des 2 Vallées 2 : 0 (- 1 pt) / SC Sereilhac 3 : 3 (3 pts)**

Le club de l'US Oradour s/glane sera débité de la somme de 48 € pour son 1^{er} forfait en championnat.

- **Poule A** : Rencontre **US Aureil/Eyjeaux 2 / ANF 87 4** du 13/11/22.
Après accord des 2 clubs, la rencontre est **inversée** et se jouera à 15h sur le stade de Morterolles.

Coupe de la Haute-Vienne : Tirage au sort le Mardi 15 novembre.

- **3^{ème} Tour Coupe Haute Vienne : 26 et 27 novembre.**

Challenge des Réserves : Tirage au sort des 1/16^{ème} de finale le mardi 13 décembre.

- **1/16^{ème} finale : 14 et 15 janvier 2023**
- **Poule C** : Rencontre **US La Roche l'Abeille 2 / AS Aixoise 3** du 06/11/22.
Au vu du mail reçu du club de l'US La Roche l'Abeille notifiant de son forfait,
La commission,
 - Prend note
 - Et enregistre le résultat :

➤ **US La Roche l'Abeille : 0 (- 1 pt) / AS Aixoise 3 : 3 (3 pts)**

Le club de l'US La Roche l'Abeille sera débité de la somme de 48 € pour son 1^{er} forfait (phase championnat).



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- **Poule I** : Rencontre **Elan Sportif 2 / AS Nexon 2** du 06/11/22. Au vu du mail reçu du club de l'AS Nexon notifiant de son forfait,
La commission,
 - Prend note
 - Et enregistre le résultat :

➤ **Elan Sportif 2 : 3 (3 pts) / AS Nexon 2 : 0 (- 1 pt)**

Le club de l'AS Nexon sera débité de la somme de 48 € pour son 1^{er} forfait (phase championnat)

- **Poule B** : Rencontre **US Beaune les mines 2 / JS Lafarge 2** du 06/11/22.
Au vu du mail reçu du club de l'US Beaune les mines notifiant de son forfait,
La commission,
 - Prend note
 - Et enregistre le résultat :

➤ **US Beaune les mines 2 : 0 (- 1 pt) / JS Lafarge 2 : 3 (3 pts).**

Le club de l'US Beaune les mines sera débité de la somme de 48 € pour son 1^{er} forfait (phase championnat).

Le Président

SISSAOUI Mounir

Le Secrétaire de séance,

LATOURE Marc